

# Information sur le code minier

---



09 avril 2015  
Saint Brieuc

Crédit photo : © Thierry DEGEN/METL-MEDDE



# Sommaire

- Organisation de l'administration des mines
- Aperçu des enjeux des ressources minérales et politique nationale :
  - L'évolution des besoins en métaux
  - La politique nationale
- Les procédures d'instruction des demandes
  - Le contexte législatif et réglementaire actuel
  - Projet de réforme
- Le projet « mine responsable »



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU  
NUMÉRIQUE

# Organisation administrative nationale

**Le Décret n° 2014-1033 du 11 septembre 2014 relatif aux attributions du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique dispose qu'il est compétent pour la politique des matières premières et des mines.**

**Pour l'exercice de ses attributions relatives aux matières premières et aux mines, le ministre du redressement productif dispose de la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), de la direction générale de la prévention des risques (DGPR) et de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN).**



# Organisation administrative nationale

## DGALN :

- **Législation minière et instruction des titres miniers mines M,**
- **Politique des ressources minérales non énergétiques (extraction et 1ere transformation des métaux hors sidérurgie, minéraux industriels et matériaux pour la construction)**

**DGEC : missions équivalentes pour les matières premières à vocation énergétique**

**DGPR : Police des mines et des carrières (ICPE) y compris sécurité des personnels**



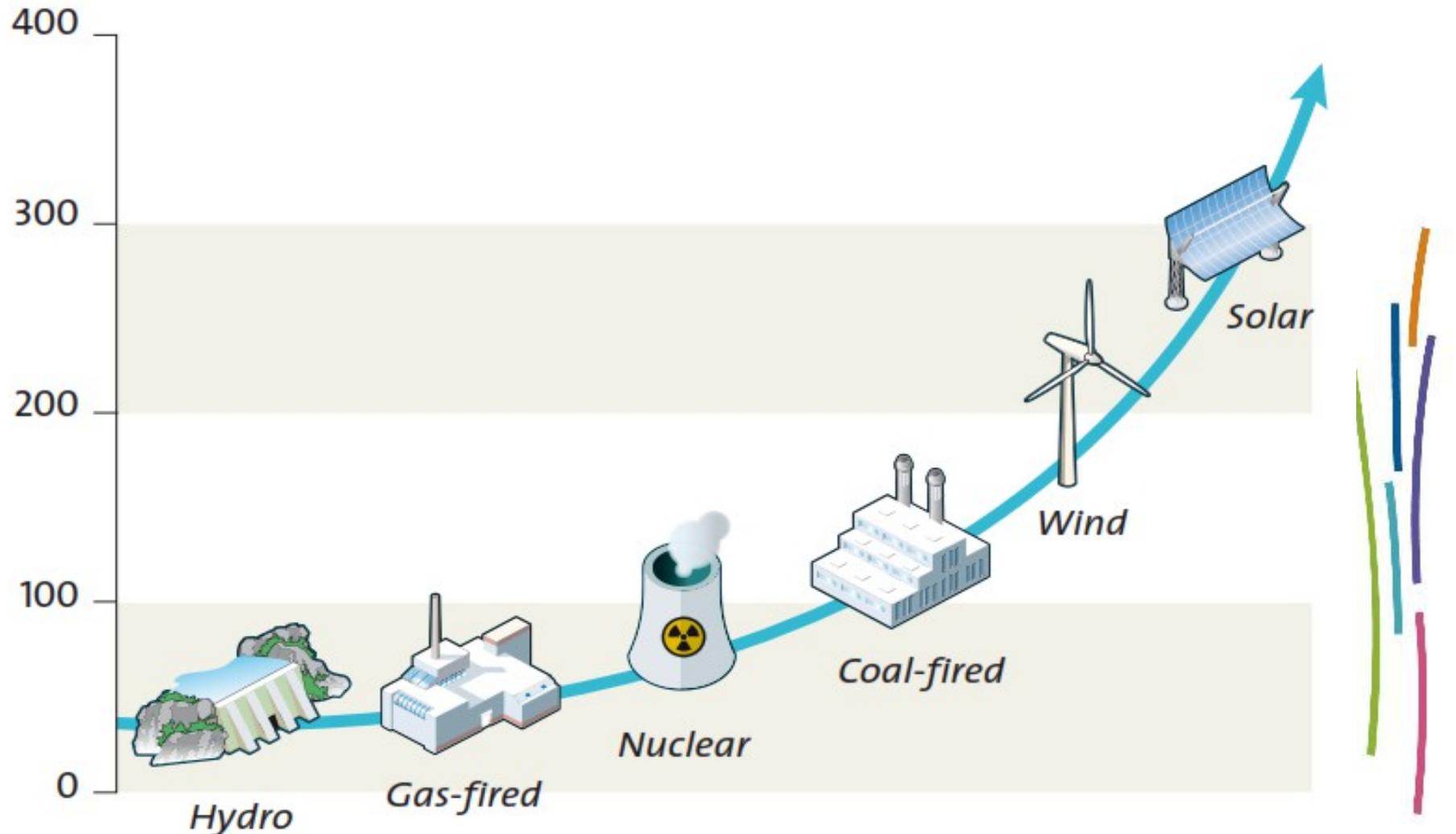
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU  
NUMÉRIQUE

# Évolution des besoins en métaux

Intensité matérielle de différentes technologies de production électrique,  
en tonnes d'acier par MW de capacité installée

Source: Rio Tinto Investor Seminar 2011, Sidney et Géosciences n° 15



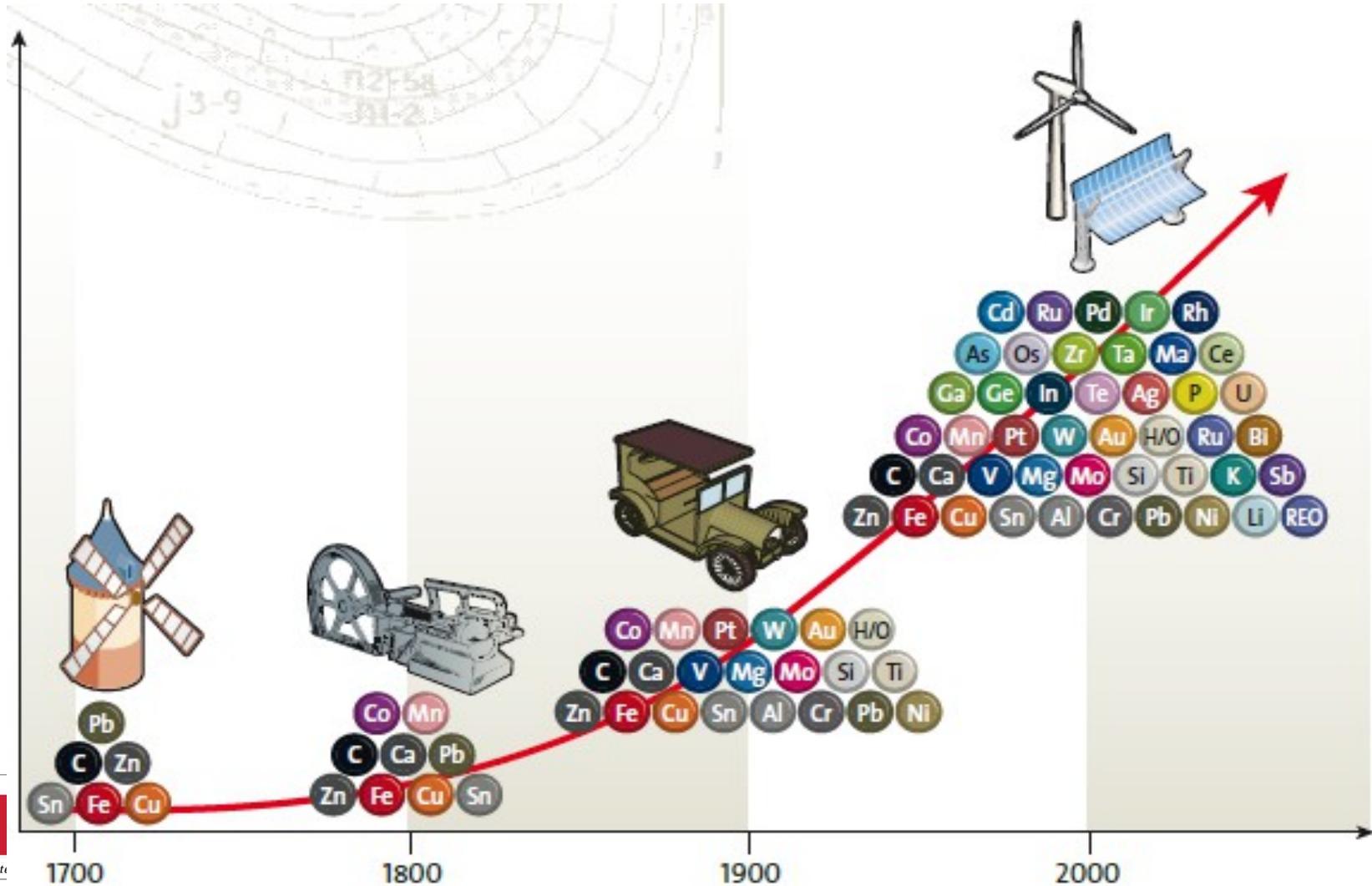
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU  
NUMÉRIQUE

# Évolution des besoins en métaux

Augmentation de la complexité des assemblages métalliques dans des produits génériques

Source Vanschalk et Reuter 2012 Adapté d'Achzet et Reller – Geoscience N°15)

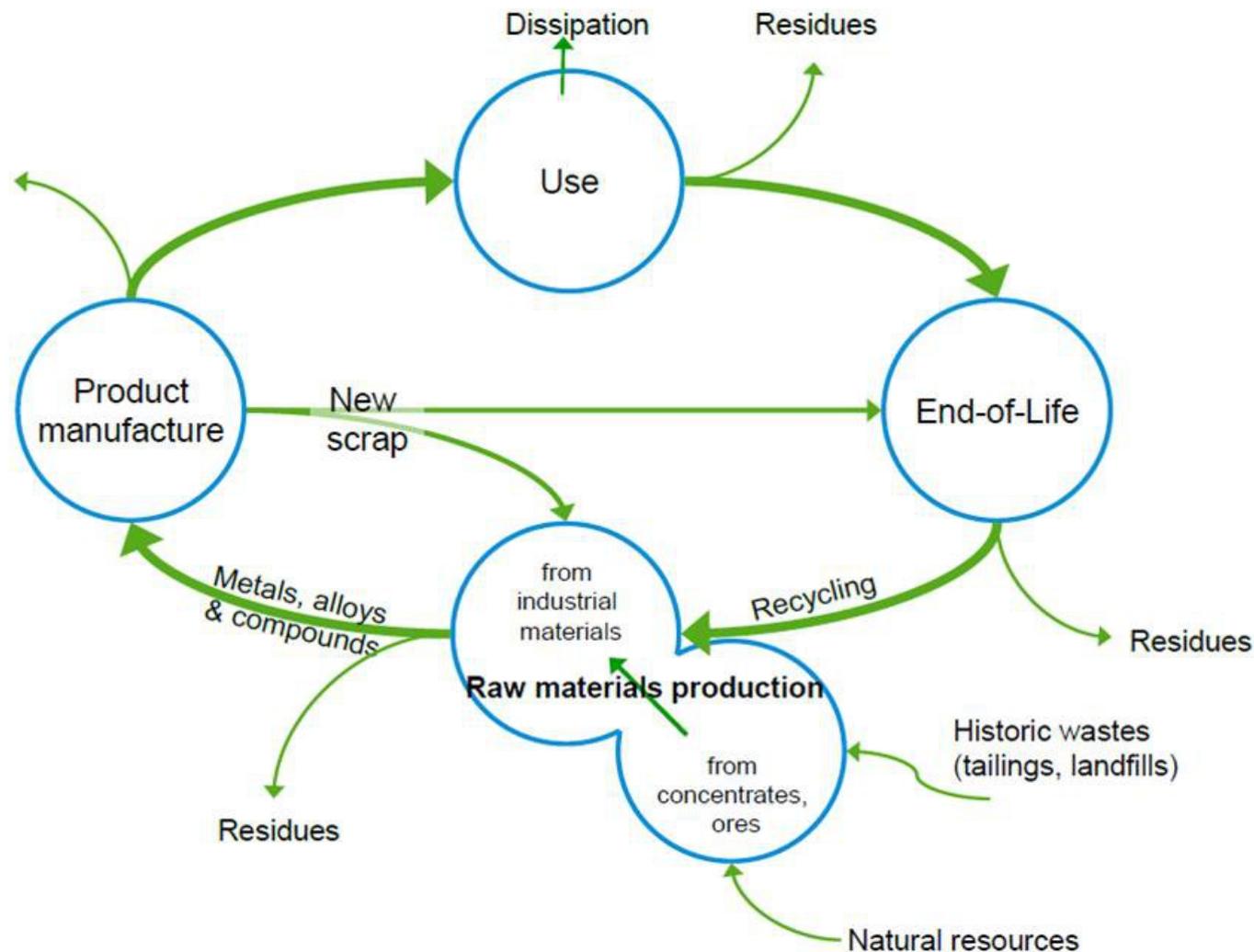


Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU  
NUMÉRIQUE

# Évolution des besoins en métaux

## Les promesses et limites de l'économie circulaire



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU  
NUMÉRIQUE

# Évolution des besoins en métaux

## Les promesses et limites de l'économie circulaire

1 H																	2 He
3 Li	4 Be											5 B	6 C	7 N	8 O	9 F	10 Ne
11 Na	12 Mg											13 Al	14 Si	15 P	16 S	17 Cl	18 Ar
19 K	20 Ca	21 Sc	22 Ti	23 V	24 Cr	25 Mn	26 Fe	27 Co	28 Ni	29 Cu	30 Zn	31 Ga	32 Ge	33 As	34 Se	35 Br	36 Kr
37 Rb	38 Sr	39 Y	40 Zr	41 Nb	42 Mo	43 Tc	44 Ru	45 Rh	46 Pd	47 Ag	48 Cd	49 In	50 Sn	51 Sb	52 Te	53 I	54 Xe
55 Cs	56 Ba	*	72 Hf	73 Ta	74 W	75 Re	76 Os	77 Ir	78 Pt	79 Au	80 Hg	81 Tl	82 Pb	83 Bi	84 Po	85 At	86 Rn
87 Fr	88 Ra	**	104 Rf	105 Db	106 Sg	107 Sg	108 Hs	109 Mt	110 Ds	111 Rg	112 Uub	113 Uut	114 Uug	115 Uup	116 Uuh	117 Uus	118 Uuo
			57 La	58 Ce	59 Pr	60 Nd	61 Pm	62 Sm	63 Eu	64 Gd	65 Tb	66 Dy	67 Ho	68 Er	69 Tm	70 Yb	71 Lu
			89 Ac	90 Th	91 Pa	92 U	93 Np	94 Pu	95 Am	96 Cm	97 Bk	98 Cf	99 Es	100 Fm	101 Md	102 No	103 Lr

■ > 50 %  
■ > 25 - 50 %  
■ > 10 - 25 %  
■ 1 - 10 %  
■ < 1 %

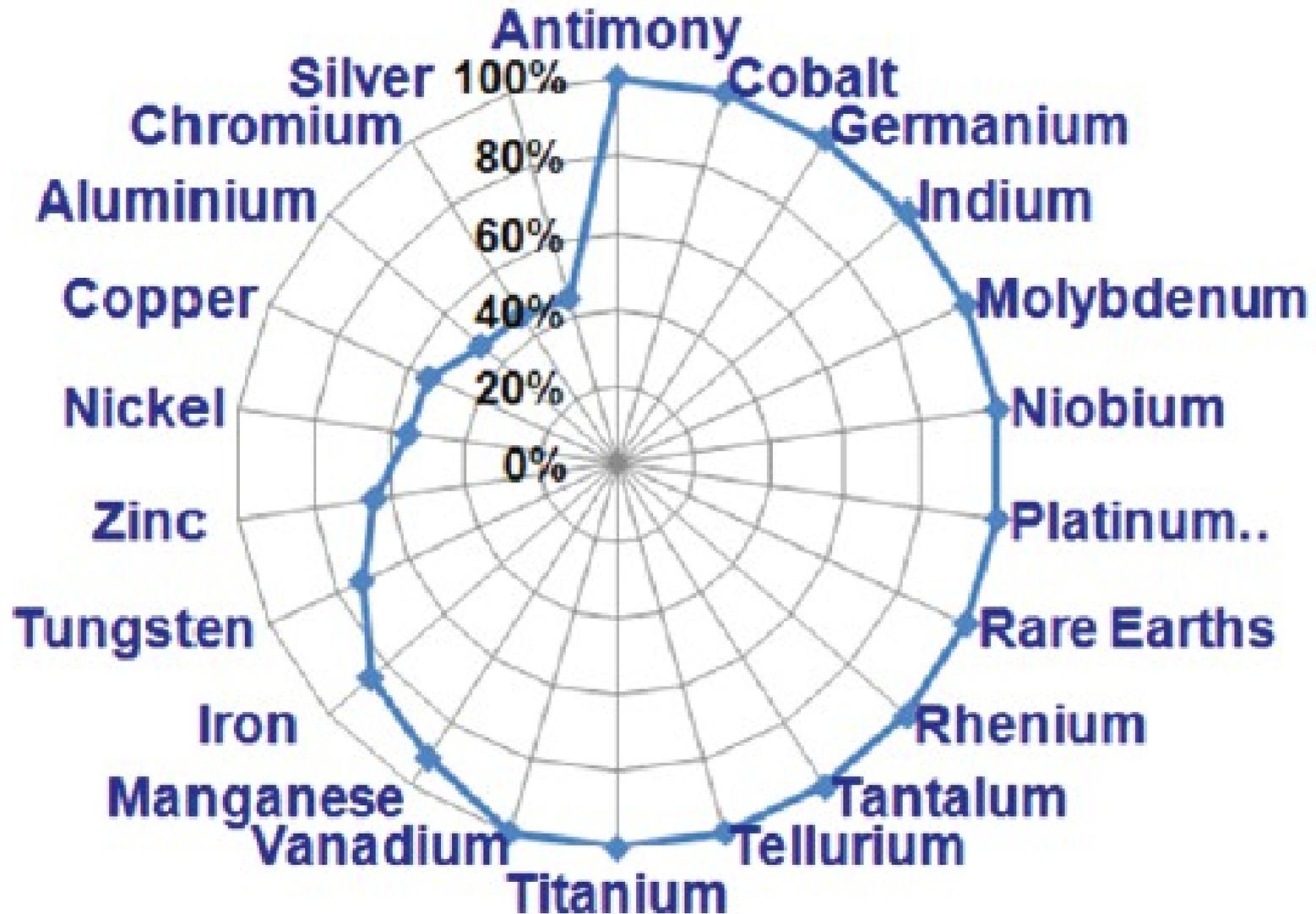
\* Lanthanides  
\*\* Actinides



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU  
NUMÉRIQUE

# Dépendance européenne

## Consommation apparente



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU  
NUMÉRIQUE

# La politique française

**En cohérence avec la politique européenne développée depuis 2008, les actions des pouvoirs publics se déclinent selon quatre axes :**

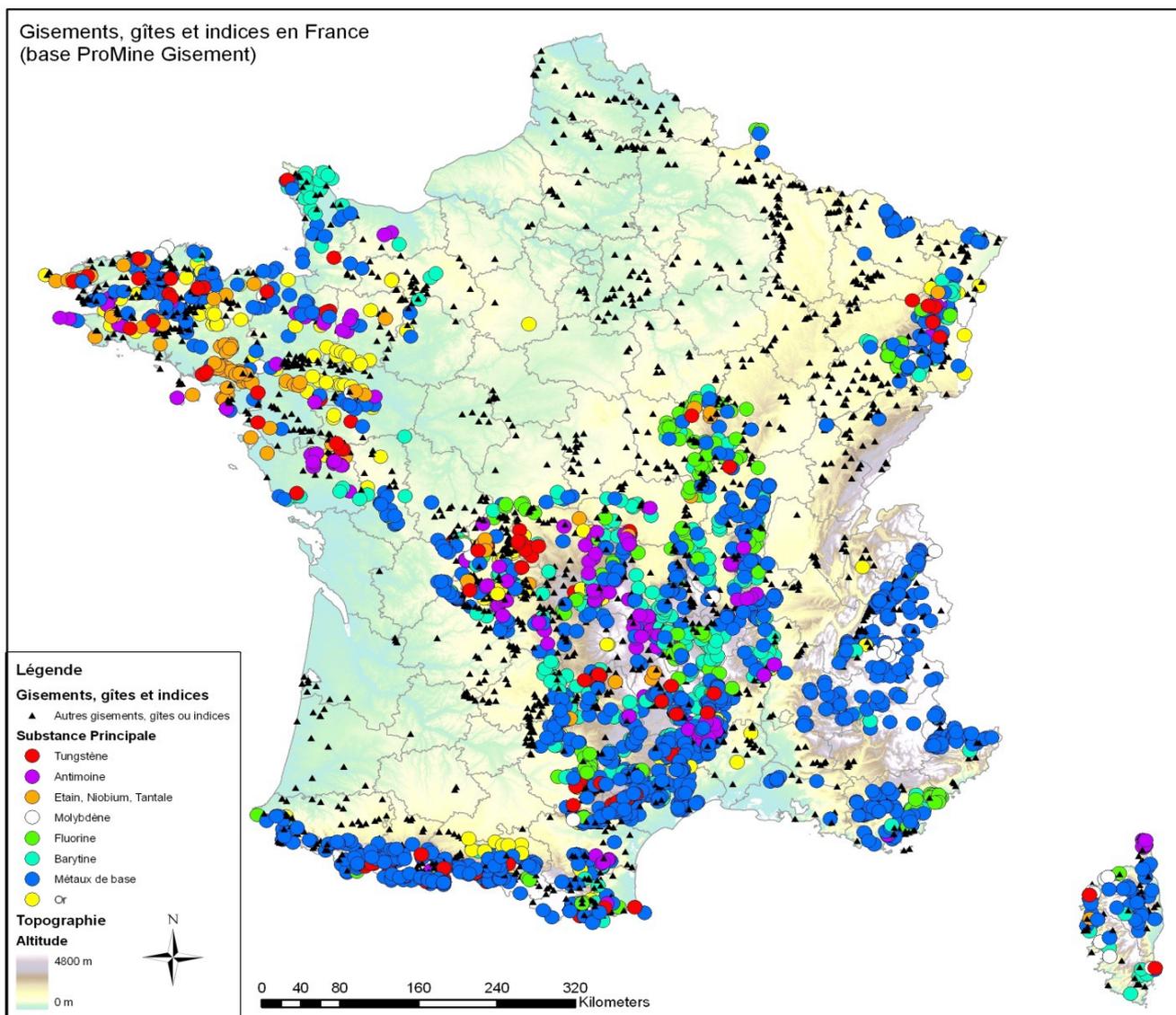
- **économie de matière (efficacité des ressources),**
- **substitution,**
- **recyclage,**
- **accès aux ressources naturelles respectueux de l'environnement et des communautés en France et en dehors de nos frontières.**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU  
NUMÉRIQUE

# Le potentiel minier national (6000 indices connus)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU  
NUMÉRIQUE

# Mines ou carrières : une notion juridique

**Le code minier français distingue les substances de mines (concessibles qui relèvent du code minier) et de carrières (non concessibles qui relèvent du code de l'environnement)**

**Outre les hydrocarbures et le charbon, on retrouve les métaux et quelques autres substances (fluorine, graphite, barytine, sels de sodium et de potassium..) dans les substances de mines.**

**Aujourd'hui le territoire national n'est pas en mesure de répondre aux besoins en ressources naturelles pour les métaux, ils sont importés ou issus du recyclage.**

**Les substances de carrières sont définies par défaut, les ressources nationales sont relativement abondantes (granulats, gypse, silice, minéraux industriels, ...), la production, le transport et la transformation (400 MT par an) de ces substances comportent aussi des enjeux forts.**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU  
NUMÉRIQUE

# Processus d'attribution permis d'un titre minier

## Phase d'exploration : le permis de recherche

Les travaux d'exploration sont entrepris dans le cadre d'un permis de recherche qui donne à son détenteur un droit exclusif d'explorer à l'intérieur du périmètre de son permis.

Le permis ne donne pas par lui-même le droit de conduire des travaux sur le terrain. Il doit satisfaire aux processus de déclaration ou autorisation. Dans tous les cas le préfet peut réglementer les travaux.

Le permis de recherche est attribué pour 5 ans au plus. Il peut être prolongé à deux reprises, chaque fois de cinq ans au plus.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU  
NUMÉRIQUE

# PER

## Chronogramme de l'instruction

- dépôt du dossier au ministère
- examen de complétude et de régularité
- dépôt des compléments
- mise en concurrence
- lancement des consultations des services et des collectivités (non prévue par le CM)
- informations des maires et du public par le demandeur
- transmission de l'avis Dreal et Préfet au ministère
- instruction nationale, consultation du CGEIET
- consultation du public
- décision du ministre



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU  
NUMÉRIQUE

# Processus d'attribution permis d'un titre minier

## Phase de production : La concession

Les travaux d'exploitation ne peuvent être entrepris que dans le cadre d'une concession

Une telle concession est habituellement accordée pour une période de 25 ou 50 ans et peut être renouvelée plusieurs fois pour 25 ans au plus chaque fois

Les travaux d'exploitation sont également soumis à une procédure distincte qui relève de l'autorisation. Le projet est soumis à étude d'impacts et enquête publique.

Le programme de travaux prévoit les modalités de fermetures de la mine.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU  
NUMÉRIQUE

# Critères d'attribution d'un titre

Capacités techniques et financières nécessaires pour mener à bien les travaux de recherches et pour assumer la préservation des intérêts mentionnés à l'article L. 161-1 et aux articles L. 161-1 et L. 163-1 à L. 163-9.

Sous réserve des règles prévues par le code du travail en matière de santé et de sécurité au travail, les intérêts sont :

- la préservation de la sécurité et de la salubrité publiques, de la solidité des édifices publics et privés, la conservation des voies de communication, de la mine et des autres mines,
- les caractéristiques essentielles du milieu environnant, (protection des espaces naturels et des paysages, de la faune et de la flore, des équilibres biologiques et des ressources naturelles)..../..,
- les intérêts agricoles des sites et des lieux affectés par les travaux et les installations afférents à l'exploitation.
- la bonne utilisation du gisement et la conservation de la mine.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU  
NUMÉRIQUE

# Encadrement des travaux

L'ouverture de travaux de recherches et d'exploitation de mines est subordonnée soit à une autorisation, soit à une déclaration administrative suivant la gravité des dangers ou des inconvénients qu'ils peuvent représenter (L 162-1).

Sont soumis à déclaration les travaux de recherches et d'exploitation qui tout en présentant des dangers ou des inconvénients faibles pour les intérêts mentionnés à l'article L. 161-1 doivent néanmoins se soumettre à la police des mines et aux prescriptions édictées par l'autorité administrative (L 162-10)

Sont soumis à autorisation les travaux de recherches et d'exploitation qui présentent des dangers et des inconvénients graves pour les intérêts mentionnés à l'article L. 161-1.(L162-3)

L'autorisation d'ouverture de travaux de recherches ou d'exploitation est accordée par l'autorité administrative compétente, après la consultation des communes intéressées et l'accomplissement d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, d'une étude d'impact réalisée conformément au chapitre II du titre II du même livre Ier du même code ainsi que, le cas échéant, de l'étude de danger.(L 162- 4)

Le classement des travaux est organisé dans le décret 2006-649.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU  
NUMÉRIQUE

# La réforme du code minier

## Les objectifs

**Mieux intégrer les principes de la Charte de l'environnement,**

**Mieux prendre en compte dans les procédures la sécurité des travailleurs, la sécurité publique**

**Assurer aux activités minières le haut niveau de sécurité juridique qu'elles requièrent**

**Démocratiser les procédures et les rendre plus transparentes**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU  
NUMÉRIQUE

# La réforme du code minier

## Les principales dispositions du projet

### La réaffirmation du modèle minier français

- maintien d'un code minier indépendant et rôle de l'État comme pilote de la politique minière, et autorité délivrant les titres miniers
- l'État reste gestionnaire des ressources minières contenues dans le sous- sol
- une amélioration de l'association des collectivités territoriales est toutefois prévue, avec une information spécifique dès le dépôt du dossier et une demande d'avis en cours d'instruction, ce que ne prévoit pas le code minier actuel,

### La création d'un espace de débat national

- création d'un Haut-Conseil des mines, qui rassemblera toutes les parties prenantes,
- élaboration d'un schéma national minier de valorisation et de préservation des ressources minérales et fossiles.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU  
NUMÉRIQUE

# La réforme du code minier

## Les principales dispositions du projet

**Dispositions spécifiques pour l'information et la participation du public tout au long de la vie des titres :**

- Possibilité de création d'une procédure renforcée d'information et de participation du public par appel à travers un groupement participatif d'information et de concertation regroupant toutes les parties prenantes sur initiative principale du préfet, pour tous les titres pour lesquels le périmètre sollicité présente des enjeux environnementaux significatifs au regard du programme de travaux envisagés.
- Création de commissions spéciales de suivis



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU  
NUMÉRIQUE

# La réforme du code minier

## Les principales dispositions du projet

### Amélioration de la prise en compte des enjeux environnementaux dans les procédures :

- une évaluation environnementale s'inspirant de l'évaluation environnementale type plan/programme du code de l'environnement sera instaurée pour les titres miniers qui sera soumise à l'autorité environnementale
- travaux miniers : reprise des principes de la législation relative aux ICPE avec notamment un renvoi aux dispositions du code de l'environnement pour leur instruction, contrôle et sanction, et également la création d'une nomenclature des travaux miniers, d'arrêtés de prescriptions générales

### Rénovation du dispositif national de gestion de l' « après-mines »

### Rénovation de la fiscalité



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU  
NUMÉRIQUE

# La réforme du code minier

## Le calendrier

Consultation en cours jusqu'au 10 avril 2015

Écriture du nouveau texte issu de la consultation (avril – mai 2015)

Consultations formelles (mai- juin 2015)

Conseil d'État (juillet 2015)

Conseil des ministres (automne 2015)

Dépôt au parlement (fin d'année 2015)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU  
NUMÉRIQUE

# Mine Responsable

## Présentation du projet

- Objectif : définir un partenariat Etat/Entreprises au service d'un nouveau modèle minier français plus **en lien avec le territoire** : la « **Mine Responsable** »
  - Production de richesse, réponse aux besoins de l'industrie
  - Réduction des impacts environnementaux, sanitaires et des nuisances à toutes les étapes d'un projet minier par une **empreinte écologique minimisée**
  - **Association des parties prenantes** dès l'exploration
  - Anticipation de la gestion sociale, territoriale et environnementale de l'après-mine. **Préparation de la reconversion du territoire.**
  - Périmètre : Toutes **substances de mines non énergétiques** (métropole et Guyane pour les gisements d'or primaire)
- Livrables :
  - Un référentiel technique : un **livre blanc**
  - Un engagement collectif : une **convention d'engagement volontaire** de l'industrie minière qui sera signée par la ministre chargée de l'écologie et le ministre chargé des mines et une fiche d'engagement des entreprises.



# Mine Responsable

## Présentation du projet

- Rédaction d'un livre blanc qui servira de référentiel technique :
  - Caractéristiques de l'industrie minérale et définition du concept de mine responsable.
  - Description pédagogique d'un projet minier et de ses différentes phases.
  - Description des techniques employées pour chacune de ces phases, leurs impacts socio-économiques et environnementaux ainsi que les solutions pour les éviter, les réduire et les compenser.
  - Recensement des bonnes pratiques existantes pour chacune de ces phases.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU  
NUMÉRIQUE

# Mine Responsable

## Présentation du projet

- Convention d'engagement volontaire de l'industrie minière :
  - Description des engagements pris par la profession pour chacune des phases d'un projet minier.
  - En lien avec les objectifs du développement durable et ceux de la transition écologique (*préservation et restauration de la biodiversité, prévention des déchets, diminution des risques sanitaires et environnementaux, développement d'une filière respectueuse de l'environnement...*)
  - Signature par le Gouvernement et la profession
  - Fiche d'engagement annexée pour matérialiser l'adhésion individuelle des opérateurs
  - Définition des modalités de gestion et de suivi de la convention



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU  
NUMÉRIQUE

# Mine Responsable

## Calendrier

**Installation du comité de pilotage (1<sup>er</sup> avril 2015)**

**Travail en groupe technique (avril - octobre 2015)**

**Réunions intermédiaires du COPIL (juin et septembre 2015)**

**Réunion de validation (novembre – décembre 2015)**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU  
NUMÉRIQUE

**Merci de votre attention**

**Visitez**

**<http://www.mineralinfo.fr/>**



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU  
NUMÉRIQUE**

